

# Le Parc national des Calanques : un bijou naturel et culturel en Méditerranée

© Patrick Guzik



Ce document est rédigé en « Facile à lire et à comprendre », méthode européenne permettant une accessibilité des informations à tous, dans tous les domaines de la vie. Ce document a été rédigé et validé par l'atelier « Facile à lire et à comprendre » de l'ESAT de Tétéghem des Papillons Blancs de Dunkerque. "© European Easy-to-read Logo : Inclusion Europe. More information at [www.inclusion-europe.org/etr](http://www.inclusion-europe.org/etr)".



En France, il y a 10 parcs nationaux : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et les Calanques.

# Qu'est-ce qu'un Parc national ?

Un Parc national est un lieu naturel avec des paysages, des animaux et des plantes exceptionnels qu'il faut protéger pour qu'ils vivent le plus longtemps possible.

En 2006, la loi sur les Parcs nationaux a changé.

Depuis 2006,

un Parc national se compose de 3 types d'espaces :

- le cœur : c'est la partie au centre du Parc national. Des règles strictes protègent le cœur.
- l'aire maritime adjacente est la partie de la mer autour du cœur du Parc national en mer.
- l'aire d'adhésion : c'est la partie autour du cœur du Parc national à terre.

Les villes s'engagent à protéger le cœur, l'aire d'adhésion et l'aire maritime adjacente avec l'aide du Parc national.

Un Parc national est très protégé.

Un Parc national doit montrer l'exemple et bien s'occuper des lieux naturels.

Un établissement public s'occupe de la gestion technique, administrative et financière du Parc national.

Cet établissement public est rattaché au Ministère de l'Environnement.

Cet établissement public cherche à mieux connaître les lieux naturels pour mieux les protéger.



# Les origines du nouveau Parc national

Le Parc national des Calanques a été créé le 18 avril 2012.  
Il est le dixième Parc national de France.

Le Parc national des Calanques  
est le seul parc d'Europe à être :

- à côté d'une grande ville : Marseille
- en partie sur la terre
- en partie sur la mer.



© Delphine Bonnon

Le Parc national des Calanques a une histoire extraordinaire.  
À partir des années 1900,  
les habitants et les visiteurs ont voulu protéger ce bel endroit  
des dangers qui pourraient le faire disparaître.

En 1975, grâce à l'engagement de toutes ces personnes,  
cet endroit naturel devient un lieu naturel protégé  
par la loi du 2 mai 1930.

La loi du 2 mai 1930 protège les lieux historiques et naturels.  
Les falaises de Marseille jusqu'à Cassis sont classées.  
Classées veut dire que les paysages sont très protégés.



Cormoran huppé de Méditerranée  
© J.-P. Durand - Cen Paca

Le Parc national est proche de la ville de Marseille  
et il souffre de la pollution, du bruit, des incendies...

En 1999, le Groupement d'intérêt public des Calanques est créé  
pour encore mieux protéger les Calanques.

Ce Groupement d'intérêt public se compose d'élus, de mairies,  
d'associations de protection de l'environnement, d'habitants...

Pendant 12 ans, le Groupement d'intérêt public a cherché des idées  
pour protéger ce lieu naturel exceptionnel.

Grâce aux efforts des personnes du Groupement,  
le Parc national des Calanques est officiellement né le 18 avril 2012,  
pour mieux protéger ce lieu naturel.



© Robert Tomassian

# Un Parc national pour protéger, accueillir et informer

Le Parc national des Calanques

est connu dans le monde entier parce qu'il a :

- des paysages magnifiques
- beaucoup de beaux animaux et de belles plantes
- une histoire et des traditions.

Le Parc national des Calanques

se trouve juste à côté de Marseille.

Marseille est la deuxième plus grande ville française.

Il faut protéger le Parc national

de la pollution et du bruit de la ville.

Les objectifs du Parc national sont :

- connaître et protéger la nature du mieux possible
- accueillir et informer le public  
pour qu'il prenne soin de la nature
- diminuer la pollution à terre et en mer.

Pour réussir ses objectifs, le Parc national doit :

- rappeler au public  
qu'il est important de protéger la nature
- mettre en place des règles strictes  
dans le Parc national.

Le Parc national des Calanques

veut que les visiteurs se sentent bien

et en harmonie avec la nature.



Falaises Soubeyranes © Patrick Guzik



Astragale de Marseille © Y. Tranchant - Cen Paca

# La carte d'identité du Parc national des Calanques

Date de naissance du Parc national des Calanques : 18 avril 2012

Lieu : département des Bouches-du-Rhône (13)

Taille du cœur terrestre : 8 500 hectares

1 hectare = 10 000 mètres carrés.

Le cœur terrestre est la partie qui est au centre du Parc national.

Le cœur terrestre se trouve sur 3 villes différentes :

Marseille, Cassis et La Ciotat.

Le cœur terrestre est très protégé.

Taille du cœur marin : 43 500 hectares

1 hectare = 10 000 mètres carrés.

Le cœur marin est la partie de la mer qui fait partie du Parc national.

Taille de l'aire d'adhésion : 2 630 hectares

1 hectare = 10 000 mètres carrés.

L'aire d'adhésion est la partie autour du cœur du Parc national à terre.

Taille de l'aire maritime adjacente : 97 700 hectares

1 hectare = 10 000 mètres carrés.

L'aire maritime adjacente est la partie de la mer autour du cœur du Parc national en mer.

Biodiversité : ce sont les animaux et les plantes que l'on trouve dans le Parc national.

Dans le Parc national, il y a :

- sur terre : 140 espèces d'animaux et de plantes protégées
- en mer : 60 espèces d'animaux et de plantes protégées, menacées ou rares.



# Les objectifs du Parc national des Calanques

## Objectif 1 : protéger les paysages, les animaux et les plantes

- Protéger les écosystèmes remarquables.  
Un écosystème remarquable se compose d'animaux et de plantes exceptionnels qui vivent dans un lieu naturel.
- Garder le plus longtemps possible un grand nombre d'animaux et de plantes.
- Protéger et garder le plus longtemps possible les paysages que l'on trouve en bord de mer Méditerranée.
- Protéger surtout les animaux et les plantes les plus fragiles.
- Diminuer la pollution pour rendre meilleure la qualité de l'eau de mer.



## Objectif 2 : faire des activités en protégeant la nature

- Ne pas accueillir trop de public à la fois dans le Parc national.
- Aider le public et les professionnels à mieux respecter la nature.
- Faire durer la pêche artisanale le plus longtemps possible.  
La pêche artisanale veut dire pêcher quelques poissons pour se nourrir et pour le plaisir.
- Bien gérer le nombre de poissons dans la mer en autorisant la pêche en petites quantités.

## Objectif 3 : garder le Parc national calme et tranquille, et mettre en valeur l'histoire de ce lieu naturel

- Mettre en valeur l'histoire et les traditions qui respectent la nature.
- Garder le Parc national calme et tranquille pour le bien-être des animaux et des visiteurs.
- Mettre en valeur les paysages et les traditions de la région.

## Objectif 4 : accueillir et informer le public

- Expliquer aux visiteurs et aux habitants pourquoi il est important de protéger la nature.
- Présenter aux visiteurs et aux habitants les différents animaux et plantes du Parc national.



# Côté terre : des animaux et des plantes exceptionnels

Dans le Parc national côté terre,  
il y a 29 habitats naturels protégés par l'Union Européenne.

Un habitat naturel est un habitat rare et fragile  
dans lequel des animaux et des plantes vivent.

Dans le Parc national côté terre,  
il y a 138 espèces terrestres d'animaux et de plantes protégées.

## Les animaux

80 espèces d'oiseaux nicheurs ou nicheurs potentiels  
vivent dans le Parc national.

Nicheur veut dire que l'oiseau fait son nid dans le Parc national.

Nicheur potentiel veut dire que l'oiseau est présent  
et pourrait faire son nid là.

Sur ces 80 espèces d'oiseaux, 67 espèces sont protégées,  
comme l'aigle de Bonelli.

Protégées veut dire protégées des dangers  
qui pourraient les faire disparaître.

Il y a beaucoup de goélands leucophées dans le Parc national.

L'été, on peut voir des puffins cendrés et des cormorans huppés.

Dans le Parc national, on peut aussi voir :

- 13 espèces de chauve-souris, comme le Molosse de Cestoni
- des reptiles, comme le lézard ocellé et le phyllodactyle d'Europe.

## Les plantes et les fleurs

Dans le Parc national, il y a 900 espèces de plantes et de fleurs.

Sur ces 900 espèces de plantes et de fleurs :

- 38 espèces sont protégées
- 43 espèces sont remarquables : ce sont des espèces rares ou menacées de disparition.

Dans le Parc national, on peut voir :

- des arbres, comme le pin d'Alep
- des plantes, comme l'Astragale de Marseille, le genêt de Lobel, le romarin, le thym et le ciste de Montpellier.
- des fleurs, comme la Sabline de Provence.





# Côté mer : une nature exceptionnelle

Dans le Parc national,  
il y a 60 espèces marines patrimoniales.

Une espèce marine patrimoniale est un animal ou une plante  
qui vit dans la mer et qui est protégée, menacée ou rare.

Dans le Parc national, il y a 14 habitats d'intérêt communautaire :  
un habitat d'intérêt communautaire est un habitat rare et fragile  
dans lequel des animaux et des plantes vivent.

Ces habitats sont protégés par l'Union Européenne.

L'herbier de Posidonie est un habitat d'intérêt communautaire.

La Posidonie est une plante à fleurs  
qui ne pousse que dans la mer Méditerranée.

Ses racines poussent très doucement : 1 mètre en 100 ans.

L'herbier de Posidonie fabrique beaucoup d'oxygène.

Beaucoup d'animaux vivent dans l'herbier de Posidonie, comme :

- des poissons : la saupe, le sar, la girelle et l'hippocampe
- des petits animaux : l'Oursin diadème et la Grande nacre.

Dans les profondeurs, on trouve le coralligène.

La plante coralligène est un lieu de vie pour beaucoup de poissons.

Dans les fonds marins, on trouve :

- beaucoup de coraux rouges
- des gorgones jaunes
- des Mérous bruns
- des Corbs.

Au large des côtes, on trouve :

- le Grand dauphin
- le Dauphin bleu et blanc
- le Rorqual commun :  
c'est le deuxième plus grand animal sur terre
- la tortue caouanne.



# Les Calanques : un lieu d'histoire et de traditions

Dans le Parc national des Calanques,  
on trouve :

- des paysages magnifiques
- beaucoup de plantes et d'animaux différents.



Le Parc national est aussi :

- un lieu d'histoire : depuis des milliers d'années, les hommes ont laissé des traces de leur vie sur terre, comme les peintures historiques de la grotte Cosquer.
- un lieu de traditions : les marseillais pêchent et certains marseillais vivent dans des cabanons en bord de mer.



Le Parc national doit protéger  
et raconter l'histoire et les traditions de cet endroit naturel.



# Une terre riche

## Comment sont nées les Calanques ?

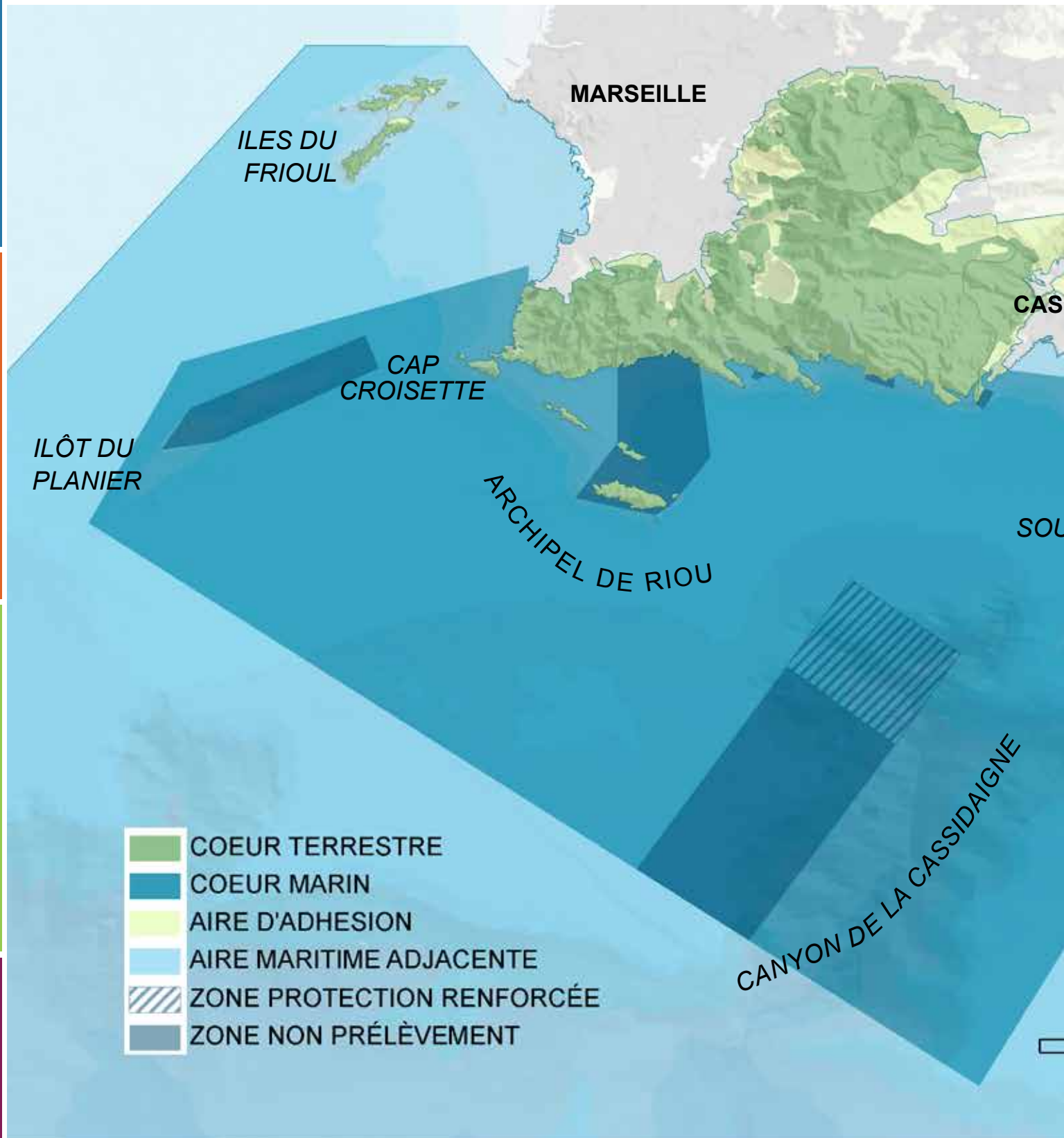
Il y a des millions d'années,  
les morceaux de squelettes de poissons et de coquillages  
se sont accumulés au fond de la mer.  
Grâce à cela,  
les roches du Parc national sont nées.

Il y a 60 millions d'années,  
les plaques terrestres ont bougé  
et les roches du Parc national sont sorties de l'eau.

Les périodes chaudes et froides  
et les mouvements des roches  
ont fabriqué le paysage que l'on connaît maintenant.








# Plan du Parc national des Calanques





La carte du Parc national se compose de plusieurs couleurs :

-  Le coeur terrestre :  
c'est le centre du Parc national sur terre.  
Dans le coeur terrestre,  
il faut respecter des règles strictes.
-  Le coeur marin :  
c'est le centre du Parc national en mer.  
Dans le coeur marin,  
il faut respecter des règles strictes.
-  L'aire d'adhésion :  
c'est la partie autour du coeur  
du Parc national à terre.
-  L'aire maritime adjacente :  
c'est la partie autour du coeur  
du Parc national en mer.
-  La zone de non prélèvement :  
c'est l'endroit où il est interdit de pêcher  
toute l'année.

# Les règles à respecter dans le Parc national

Pour protéger les animaux, les plantes et les paysages du Parc national, il faut respecter des règles dans le coeur du Parc national.

Le coeur du Parc national est la partie au centre du Parc national.

Dans le coeur marin et le coeur terrestre, il y a des activités autorisées et des activités interdites.

## Ce que je peux faire dans le coeur du Parc national en faisant attention à la nature

### Sur terre :



Je peux faire de la randonnée, sur les chemins de randonnée.



Je peux faire de l'escalade.



Je peux faire du vélo tout terrain en roulant doucement, sauf dans les endroits interdits.



Je peux promener mon chien en laisse.

### En mer :



La pêche professionnelle et la pêche de loisirs



sont autorisées, sauf à certains endroits.



Je peux me promener en kayak.



Je peux me promener en bateau.



Je peux faire de la plongée sous-marine.

## Ce que je ne peux pas faire dans coeur du Parc national

### Sur terre :



Je ne peux pas fumer.



Je ne peux pas allumer un feu.



Je ne peux pas arracher les fleurs et les plantes et faire mal aux animaux.



Je ne peux pas faire trop de bruit.



Je ne peux pas jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles.



Je ne peux pas me garer en dehors des parkings.



Je ne peux pas rouler en voiture ou en moto en dehors des grandes routes.



Je ne peux pas faire de camping.



Je ne peux pas dormir dans le Parc national.

### En mer :



Je ne peux pas toucher et cueillir les plantes sous l'eau.



Je ne peux pas utiliser d'appareil électrique pour la pêche de loisir.



Je ne peux pas pêcher trop près des côtes avec un filet tiré par un bateau.



Je ne peux pas faire trop de bruit sur un bateau.



Je ne peux pas organiser des compétitions de pêche.



Je ne peux pas faire de jet-ski.



Je ne peux pas faire de ski-nautique.



Établissement public du Parc national des Calanques  
Bât A4 - 2 Impasse Paradou  
13009 Marseille

[contact@calanques-parcnational.fr](mailto:contact@calanques-parcnational.fr)



Brochure réalisée avec le partenariat financier de la GMF

